

CC PORTE DU JURA

PRODIA

Réunion d'examen conjoint avec les PPA 08 janvier 2026

—

Cette réunion de présentation a été l'occasion de recueillir les avis des PPA présentes.

Membres des services et des bureaux d'études présents :

- **Léa CASAGRANDE**. CC Porte du Jura. Chargée de développement économique et d'urbanisme.
- **Maxime CAILLARD**. Ville Ouverte. Directeur de Projet.

Personnes Publiques Associées présentes :

- **Marianne BAILLEUX**. DDT 39. Cheffe de service appui aux collectivités en accessibilité et urbanisme.
- **Sylvain KOLLY**. DDT 39. Chargé de planification.
- **Xxxxxxxx**. DDT 39. Chargé de planification.
- **Claude BAILLY**. Chambre d'Agriculture du Jura. Chargé de mission urbanisme.
- **Clémence JARTIER**, Pays Lédonien. Directrice service Aménagement et développement urbain.

Le support de réunion est annexé au présent compte-rendu.

Retours et échanges sur le projet les procédures d'urbanisme

Au cours de la présentation, lorsque les données chiffrées sont présentées en page 10 du support annexé au présent CR, il est demandé si le bureau d'études spécialisé en environnement a, dans le cadre de sa mission, la possibilité de vérifier ses données.

Malheureusement IETI n'a pour mission que d'analyser l'impact environnemental des évolutions des documents d'urbanisme sur les communes de Saint Amour et des Trois Châteaux.

Lorsque la question du défrichement, d'ores et déjà prévu dans le cadre de la procédure ICPE, la Chambre d'Agriculture tient à rappeler la vigilance à avoir sur les mesures de compensations. Celles-ci en effet ne devront pas porter atteinte à l'agriculture.

A la présentation du calendrier, le contexte actuel est rappelé. En effet, si la démarche se poursuit, l'enquête publique regroupant les deux procédures (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et révision de la carte communale) devrait se tenir après les élections municipales, à partir d'avril 2026.

Dans tous les cas, la DDT tient à rappeler l'importance de poursuivre le travail partenarial engagé depuis le début des démarches.

Enfin, il est rappelé, au-delà du contexte évoqué plus haut, les grandes lignes du projet porté par Prodia. Ce dernier répond à plusieurs enjeux majeurs d'intérêt général notamment en matière de lutte contre le changement climatique et particulièrement en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le premier bénéfice est la réduction de l'émission des GES.

Tableau du futur mixte énergétique moyen prévu pour la fourniture de chaleur au site PRODIA:

Combustible	Biomasse (%)	Volume annuel	Volume d'énergie annuel	Facteur d'émission GES d'origine fossile	Emission de GES fossile
Farine C1	100	21000 T	115 500 MWh PCI	0 kg / MWh PCI	0 T
Plaquette forestière	100	16500 T	46 200 MWh PCI	0 kg / MWh PCI	0 T
CSR	>51	22500 T	78 075 MWh PCI	96 kg / MWh PCI	7500 T
Gaz	0	6 000 MWh PCS		185 kg / MWh PCS	1100 T

TOTAL
EMISSON
GES

8 600 T*

Afin de réaliser la décarbonation de ses activités, le projet de la société PRODIA permet une réduction de plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre émis par le site (passant de 43 000T émis à 8600 T/an).

Le second bénéfice est la réduction de l'émission de vapeur d'eau.

Le projet de décarbonation réduira fortement les émissions de vapeur d'eau grâce à l'arrêt des oxydateurs thermiques des buées de cuisson. Sans ce projet, les émissions futures seraient de 109 000 tonnes de vapeur d'eau / an (actuellement 67 000 tonnes). L'arrêt des oxydateurs permettra un traitement des buées en phase liquide (station d'épuration) et non gazeuse, les seuls rejets de vapeur d'eau seront alors issus de la combustion des biomasses (farine C1 / plaquettes forestières) et des CSR pour une masse d'eau évaporée totale de 10 500 tonnes/an.

Le troisième bénéfice est l'indépendance énergétique du site

PRODIA dans un contexte international de plus en plus incertain. Cette indépendance est importante pour la poursuite de la mission de salubrité publique de la société PRODIA. La création d'une chaufferie utilisant les farines C1 sur site permettra également de créer un exutoire supplémentaire pour l'élimination de ce produit (le fonctionnement des cimenteries étant très dépendant de l'économie du secteur du bâtiment).

En plus de ces bénéfices environnementaux, ce projet contribuera à la vitalité de l'économie locale avec l'embauche d'une quinzaine d'employé supplémentaire.